



DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE BAYEUX
CANTON DE BAYEUX
COMMUNE DE SAINT MARTIN DES ENTREES

SEANCE DU 1^{er} avril 2015

Date de convocation : 18 mars 2015

Nombre de conseillers en exercice : 14 Présents : 9 votants : 10

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille quinze, le premier avril, à 18h00, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Martin des Entrées, sous la présidence de Monsieur Daniel SIMEON, Maire.

Présents : Monsieur Daniel SIMEON, Maire

Monsieur LEMAITRE Henry, Monsieur LEOSTIC Jean-François et Monsieur LANGE Alain, Adjointes au Maire
Monsieur CAPON Vincent, Monsieur MAZELIN Jean-Noël, Madame DELARUE Annick, Monsieur LEMARCHAND Martial,
Monsieur LEOSTIC Stéphane,

Absents:

Madame LHONNEUR Séverine (pouvoir à Mr Martial LEMARCHAND)
Monsieur François BAUDOUIN
Madame LELOUTRE Amandine
Monsieur LELOUTRE Bruno
Monsieur Damien JOUVIN

Secrétaire de séance : Monsieur LEMARCHAND Martial

Approbation compte-rendu précédent

ORDRE DU JOUR

- 2015 / 25 → Compte Administratif 2014
- 2015 / 26 → Compte de Gestion 2014
- 2015 / 27 → Affectation de résultat 2014
- 2015 / 28 → Taux d'imposition 2015
- 2015 / 29 → subvention CCAS
- 2015 / 30 – 31 – 32 → subventions 2015
- 2015 / 33 → Budget primitif 2015

**DCM 2015 / 25
COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Après lecture des réalisations du budget de l'exercice 2014 en dépenses et en recettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et en l'absence de Monsieur Daniel SIMEON, Maire, responsable de l'exécution du budget 2014, **ADOpte**, à l'unanimité, le compte administratif pour l'année 2014 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :		SECTION INVESTISSEMENT :	
Recettes 2014 :	608 432.88 €	Recettes 2014 :	57 955.29 €
Dépenses 2014 :	305 112.00 €	Dépenses 2014 :	103 198.00 €
Résultat 2014 :	303 320.88 €	Résultat 2014 :	- 45 242.71 €
Report clôture 2013 :	1 716 972.84 €	Report clôture 2013 :	371 819.65 €
Résultat de clôture 2014 :	2 020 293.72 €	Résultat de clôture 2014 :	326 576.94 €

DCM 2015 / 26
COMPTE DE GESTION 2014

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles D2343-3 ; D2343-4 et suivants.

Le maire informe l'assemblée que l'exécution des recettes et dépenses relative à l'exercice 2014 a été réalisé par le receveur de Bayeux et, que les comptes de gestion établis par ce dernier pour le budget de la commune est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité, les comptes de gestion du receveur de Bayeux dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures du compte administratif pour exercice 2014.

DCM 2015/ 27
AFFECTATION DE RESULTAT 2014

Après avoir examiné le compte administratif, il convient de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014.

Investissement :

Excédent d'investissement reporté 2013	371 819.55 €
Déficit d'investissement 2014	<u>- 45 242.71 €</u>
Total excédent de clôture 2014	326 576.94 €

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2014 s'établissent ainsi :

Excédent d'investissement 2014	326 576.94 €
RAR dépense	<u>- 70 000.00 €</u>
RAR recette	<u>0.00 €</u>
Excédent	256 576.94 €
Besoin de financement (1068)	0.00 €

Fonctionnement

Résultat de l'exercice	303 320.88 €
Résultats antérieurs reportés	<u>1 716 972.84 €</u>
Résultat à affecter	2 020 293.72 €

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement est de 0 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	2 020 293.72 €
3) report en Investissement	326 576.94 €

DCM 2015 / 28
TAUX D'IMPOSITION 2015

Après analyse du Budget Primitif 2015, Mr le Maire propose aux membres du Conseil, de maintenir les taux suivants pour l'année 2015 :

Taxes	Taux d'imposition 2014	Taux d'imposition 2015
D'habitation	9.49	9.49
Foncière (bâtie)	16.47	16.47
Foncière (non bâtie)	25.15	25.15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE les taux d'imposition pour l'année 2015 comme énoncés ci-dessus.
- CHARGE Mr le Maire de l'exécution de cette décision

DCM 2015/ 29
SUBVENTION 2015 AU CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention au CCAS d'un montant de 3000 €
- DIT que la dépense sera imputée au compte 657362 du BP 2015.
- DONNE tout pouvoir à Mr le MAIRE pour la mise en œuvre de cette décision.

DCM 2015/ 30
SUBVENTION 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2015 aux associations suivantes :

Ces sommes seront affectées au compte 6574 au Budget Communal 2015 :

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>MONTANTS EN EUROS</u>
<i>Tonio Lili Compétition</i>	<i>150 €</i>
<i>CIFAC</i>	<i>38 €</i>
<i>Union anciens combattants</i>	<i>300 €</i>

DCM 2015/ 31
SUBVENTION 2015

Après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention au titre de l'année 2015 au Secours Populaire Français.

DCM 2015/ 32
SUBVENTION 2015
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Considérant la délibération 2015/31 du 1^{er} avril 2015

Après en avoir délibéré, à 8 voix pour et 2 voix contre, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 150 € au Secours Populaire Français.

DCM 2015 / 33
BUDGET PRIMITIF 2015

Mr le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2015, préparé par la commission des finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité :

- **ADOPTÉ**, le Budget Primitif 2015 qui s'étend comme suit :

En section de fonctionnement	1 352 908.00 € en dépenses
	Et 2 617 222.72 € en recettes
En section d'investissement	1 303 906.94€ en dépenses et recettes
- **CHARGE** le maire de son exécution.

Fin de séance 20h30